SAISON DE CROSS COUNTRY 2016

1. SAISON

La saison débutera le 30 JANVIER 2016 et se clôturera par le CHAMPIONNAT DE MAURICE, le 27 FEVRIER 2016 à SODNAC WELLNESS PARK.

La compétition est réservée aux athlètes licenciés de la **MAA**. La licence peut être enregistrée ou renouvelée par les responsables des clubs au siège de la fédération à Réduit de **10hres00** à **16hres00** tous les jours de la semaine.

2. CATEGORIE

Les athlètes licenciés (es) se repartissent suivant les âges.

Poussins (nés)	G et F	9 – 11ans)	2005 - 2006
Benjamins (nés)	G et F	12 - 13 ans		2003 - 2004
Minimes	G et F	14 – 15 ans		2001 - 2002
Cadets (ettes)	G et F	$16 - 17 \ ans$	(nés/ées) > en	<i>1999 – 2000</i>
Juniors	H & D	18 – 19 ans		<i>1997 – 1998</i>
Seniors	H & D	$20 \ ans +$		1996
Masters	H & D	35ans	J	au jour de la compétition

Ces âges s'étendent à partir du 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016 sauf pour les masters.

- Chaque Master doit déposer un certificat médical au secrétariat technique de la MAA avant le 30 janvier 2016

3. SURCLASSEMENTS

En aucun cas un athlète Poussin (ne), Benjamin (ne), Minime (G/F), Cadet (te) ne sera autorisé à participer à une épreuve de cross dans une catégorie d'âge autre que la sienne. Un/e athlète peut participer à autant de manches qu'il/elle souhaite.

4. DISTANCES

Soucieuse d'une progression régulière, la MAA recommande de respecter les distances figurant au tableau ci dessous. Pour se faire le Comité des Epreuves hors stade étudiera les parcours soumis par la région organisatrice.

HOMMES

Manches	Venue	Pou	Ben	Min	Cad	Jun	Sen	Masters	Dates
1ere Manche	MGI. MOKA	2 km	2km500	3km500	4km	5km	8km	5km	Sat 30 Jan
2eme Manche	ST FELIX	1km600	2km200	3km300	4km500	6km	8km500	6km	Sun 07 Fev
3eme Manche	ROCHES BOIS	1km500	2km500	3km500	5km	6km500	8km500	6km500	Sat 13 Fev
4eme Manche	RACING, QB	2km300	3km	3km500	5km500	7km500	9km	7km500	Sat 20 Fev
Finale	CANDOS	2km300	3km	3km500	6km	8km	10km	8km	Sat 27 Fev

DAMES

Manches	Venue	Pou	Ben	Min	Cad	Jun/	Masters	Dates
						Sen		
1ere Manche	MGI, MOKA	1km300	2km	2km500	3km500	5km	4km	Sat 30 Jan
2eme Manche	ST FELIX	1km300	1km600	2km200	3km300	5km	4km500	Sun 07 Fev
3eme Manche	ROCHES BOIS	1km200	1km500	2km500	3km500	5km500	5km	Sat 13 Fev
4eme Manche	RACING, QB	1km500	2km300	3km	3km500	5 km500	5km500	Sat 20 Fev
Finale	CANDOS	1km500	2km300	3km	4km	6km	6km	Sat 27 Fev

5. RECOMMANDATIONS

Afin de favoriser une dynamique au sein de la région "ORGANISATRICE" et à celles qui voudraient s'en inspirer, la MAA suggère

Que des Cross de Quartiers soient organisés dans le mois que précède l'évènement Régional afin de constituer une ou plusieurs équipes au niveau des clubs dans les catégories suivantes:

H: PoussinsBenjaminsMinimesCadetsD: PoussinesBenjaminesMinimesCadettes

VITAL CROSS COUNTRY LEAGUE

5 Manches sont prévues:

1º Manche: samedi 30 janvier 2016 - **Sodnac Wellness, CANDOS**

2° Manche: dimanche 07 février 2016 - **ST FELIX**

3° Manche: samedi 13 février 2016 - **ROCHES BOIS**

4° Manche:samedi 20 février 2016-Q.BORNES5° Manche et Finale:samedi 27 février 2016-MGI, MOKA

6. RECOMPENSES

- *Une médaille sera remise aux 3 premiers (ères) de chaque manche.*
- Une Médaille sera remise aux 3 premiers (ères) de la finale des championnats de MRI
- Une Médaille sera remise aux premiers(ères) classés (ées) de la ligue
- Un trophé aux clubs les mieux classés

"LE CHALLENGE "VITAL"

Crée pour motiver les athlètes à la pratique du Cross Country, il sera tenu compte d'un classement individuel et par Clubs

Le pointage s'opérant comme suit pour toutes les manches:

- 1° 1 PTS - 2° 2 PTS - 3° 3 PTS - 4° 4 PTS etc

Ceux (individuel et par Clubs) ayant réalisé le minimum de points seront déclarés vainqueurs.

7. EN CAS d'EXAEQUO:

Individuel: Le classement au Championnat de Maurice sera déterminant

Par Club: Le classement aux Championnats de Maurice: Le 4° athlète des autres catégories

- Les championnats individuels et par équipes sont ouverts aux athlètes mauriciens et étrangers titulaire d'une licence nouvellement "ENREGISTRÉE".
- Les championnats par équipes sont ouverts aux Clubs affiliés à la MAA.

8. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque club peut engager autant d'athlètes qui détiennent une licence de la MAA.

Que chaque équipe de la catégorie POUSSINE ou BENJAMINE soit composée d'un minimum de 4 et d'un maximum de 6 coureurs. Pour les autres catégories, que chaque équipe soit composée d'un minimum de 6 et d'un maximum de 10 coureurs.

Pour la 1° Manche, si une équipe de la catégorie POUSSINE ou BENJAMINE se présente avec seulement 3 participants, elle fera partie du classement par équipe avec une pénalité de 100 points pour son athlète " invisible ».

Les noms des athlètes doivent être confirmés aux organisateurs au plus tard 30 minutes avant le départ :

Afin de respecter les règlements du Sports Act et de la MAA, chaque athlète sera appelé à participer au nom d'un club qui est affilié ou enregistré à la MAA, sauf pour les Masters qui peuvent concourir en individuel

o. TITRES ATTRIBUES

POUSSINS
- Individuel et par Equipes H et F
BENJAMINS
- Individuel et par Equipes H et F
MINIMES
- Individuel et par Equipes H et F
CADETS
- Individuel et par Equipes H et F
JUNIORS
- Individuel et par Equipes H
SENIORS
- Individuel et par Equipes H
JUNIORS/SENIOR (F)
- Individuel et par Equipes F

MASTERS - Individuel H + F

Le titre " **CHALLENGE VITAL** " (Individuel et par Équipes) sera déterminé sur le meilleur classement des participants de 4 des 5 manches de la Ligue.